



PRIX ACCESS CITY
AWARD 2026

#EUAccessCity

Prix Access City Award 2026 – Note d'orientation pour les candidats

Veuillez lire attentivement ces lignes directrices avant de remplir le formulaire. Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires pour vous aider à remplir correctement les rubriques du formulaire de candidature et à décrire efficacement vos actions.

INFORMATIONS ESSENTIELLES

Langue: Les candidatures doivent être complétées de préférence en anglais, afin d'assurer une évaluation harmonieuse et rapide des propositions. Les candidatures soumises dans l'une des **langues officielles de l'UE** ⁽¹⁾ seront toujours acceptées. Aucune autre langue ne sera acceptée.

Mode d'envoi des candidatures : via l'outil en ligne : <https://www.accesscityaward.eu/>

De plus amples informations sont disponibles sur le site web du prix Access City Award : https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/disability/access-city-award_en?prefLang=fr

Date limite : 9 septembre 2025, 23 h 59 CEST

COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE

Votre candidature doit être aussi claire et précise que possible, afin que le jury national et le jury européen puissent apprécier vos efforts dans le domaine de l'accessibilité. Privilégiez les **faits et les chiffres**. Donnez des exemples comportant des **données qualitatives et quantitatives**. Assurez-vous que vous avez **clairement présenté** votre **approche et votre stratégie** en matière d'accessibilité et que vous avez mis en valeur toutes les **actions innovantes et remarquables** qui vous ont conduit au succès dans ce domaine. Indiquez le calendrier des actions : quand elles ont été lancées et quels développements elles auront à l'avenir.

Le nombre maximal de caractères permis pour chacune des réponses inclut les espaces.

1 L'UE compte 24 langues officielles: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

A / IDENTITÉ DE LA VILLE

Brève description de la ville (Max. 700 caractères, espaces compris)

Incluez ici des informations de base sur votre ville, comme sa morphologie et son histoire, car ces aspects peuvent avoir une incidence sur l'accessibilité (par exemple, si elle a été construite sur une colline ou si elle possède un centre médiéval avec des rues étroites et des obstacles difficiles à franchir pour les personnes en fauteuil roulant et les personnes malvoyantes).

B / PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

(Max. 2 600 caractères, espaces compris)

Pour chaque initiative/action/programme, incluez ses buts, ses objectifs, ses bénéficiaires, sa date de début et sa date de fin. Faites preuve d'une approche globale et d'une vision ambitieuse pour le futur en matière d'amélioration de l'accessibilité dans votre ville. Dans la mesure du possible, quantifiez le niveau ou le pourcentage d'accessibilité dans les domaines ci-dessous. Par exemple : pourcentage d'espaces publics, stations de métro/bus/train/tramways, environnements de travail, nombre de véhicules, sites web, bâtiments, administrations publiques, etc., accessibles.

Description des initiatives dans les quatre domaines d'accessibilité :

a) Accessibilité à l'environnement bâti et aux espaces publics

Veuillez décrire les mesures relatives à la conception du centre-ville, aux rues et trottoirs, parcs, places, monuments et espaces ouverts, environnements de travail, marchés, festivals et autres événements extérieurs.

b) Accessibilité des transports et des infrastructures associées

Veuillez décrire les mesures relatives aux parcs de stationnement, aéroports, gares ferroviaires et arrêts de taxis, trains, bus et tramways, à la proximité, à l'interconnectivité des transports publics et à la disponibilité des informations sur les trajets.

c) Accessibilité de l'information et de la communication, y compris des technologies de l'information et de la communication

Veuillez décrire les mesures relatives à l'accès aux informations officielles des autorités municipales. Par exemple: accessibilité des informations multimédias promotionnelles de la municipalité, procédures de conseil et de retour d'informations des citoyens sur l'accessibilité du site web, mise à disposition d'informations en ligne sur les arts, la culture, les loisirs, les installations sportives, signalisation et guidage dans les lieux publics, en extérieur ou en intérieur, informations touristiques/visiteurs, accessibilité des stands d'informations publics, mise à disposition de technologies d'aide et de ressources TIC inclusives pour la communauté entière dans les bibliothèques publiques et centres en ligne, utilisation de la langue des signes et d'informations faciles à lire pour la fourniture de services.

d) Accessibilité des installations et services publics

Veillez décrire les services publics fournis par votre ville (services sociaux, soins de santé, jeunesse, éducation, activités et installations sportives et de loisirs, culture, services de l'emploi, formation, logement, etc.) et indiquez dans quelle mesure ils sont accessibles. Veuillez illustrer comment l'accessibilité est considérée et intégrée à ces services. En plus des services spécifiques pour les personnes handicapées, veuillez également fournir des informations sur la façon dont les services généraux sont rendus accessibles aux personnes handicapées. Vous pouvez donner des exemples de formats alternatifs pour les services e-gov, ainsi que des exemples de services fournis de manière multimodale et par différents canaux.

C / APPROPRIATION/NIVEAU D'ENGAGEMENT

Max. 1 300 caractères, espaces compris)

a) Décrivez votre approche générale et votre stratégie globale pour améliorer l'accessibilité dans votre ville et comment la politique est mise en œuvre ou doit être mise en œuvre.

Veillez expliquer la politique globale sur l'accessibilité adoptée par votre ville. Par exemple: l'intégration de l'accessibilité dans une stratégie ou un cadre politique cohérent; les implications et engagements de haut niveau envers l'accessibilité; l'intégration aux politiques de la ville et à ses réglementations; les structures ou le cadre de travail pour mettre en œuvre/coordonner/suivre les actions d'accessibilité, les départements responsables, les principaux acteurs impliqués, les initiatives du secteur privé (le cas échéant), les ressources et le personnel dédiés; le mécanisme de suivi et d'évaluation et si la ville a conduit une analyse coûts-bénéfices de la mise en œuvre de l'accessibilité.

D / INCIDENCE

Intégrez des données quantitatives et qualitatives pour appuyer l'incidence et l'efficacité de votre initiative et l'évaluation comparative. Vous pouvez également ajouter des liens vers des documents, pages web ou supports audiovisuels (films ou images) qui montrent les résultats et les changements. L'évaluation de l'incidence doit faire référence aux initiatives mentionnées à la rubrique «Pertinence par rapport aux objectifs».

a) Comment les politiques/initiatives de la ville ont-elles amélioré l'égalité d'accès et la qualité de vie des personnes handicapées? (Max. 1 300 caractères, espaces compris)

Fournissez des exemples ainsi que des données qualitatives et quantitatives. Il est important de mentionner les projets qui, le cas échéant, impliquent des personnes ayant une déficience intellectuelle.

b) En dehors des personnes handicapées, quels sont les bénéfices de ces initiatives pour une part plus large de la population ? (Max. 1 300 caractères, espaces compris)

Veillez fournir des exemples concrets.

E / QUALITÉ ET DURABILITÉ DES RÉSULTATS

- a) Comment assurez-vous la qualité et la durabilité des résultats de vos mesures d'accessibilité** (Max. 1 300 caractères, espaces compris)

La qualité des résultats est définie en fonction des améliorations apportées au niveau de l'accessibilité et de sa conformité avec les normes et la législation. Vous pouvez aussi indiquer si vos initiatives sont liées à des actions locales, régionales, nationales et européennes.

Offrir des résultats durables pour garantir l'accessibilité complète exige des efforts continus et des ressources, ainsi que l'établissement d'une structure solide et de processus et mécanismes de suivi adéquats (vérification régulière, notification et correction des problèmes, gestion des plaintes, formation à l'accessibilité des équipes municipales, etc.). Présentez les mécanismes d'évaluation et de suivi mis en place dans votre ville, ainsi que les ressources qui leur sont consacrées.

- b) Quels sont vos plans et vos initiatives pour la poursuite de ces efforts dans l'avenir** (Max. 1 300 caractères, espaces compris)

Si possible, décrivez et indiquez le calendrier.

- c) Votre ville a-t-elle déjà utilisé des fonds de l'UE, en particulier pour promouvoir l'accessibilité ? Comment votre ville informe-t-elle ses citoyens des actions impliquant des fonds de l'UE ? (Facultatif)** (Max. 1 300 caractères, espaces compris)

Il s'agit d'une question facultative, qui n'aura aucune incidence sur l'évaluation de la candidature. Le candidat n'est pas obligé d'y répondre si elle n'est pas pertinente.

F / IMPLICATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES PARTENAIRES CONCERNÉS

- a) Veuillez décrire l'implication des personnes handicapées, de leurs organisations représentatives et d'experts en accessibilité, que ce soit pour la planification, la mise en œuvre ou la gestion des politiques et initiatives de la ville visant à une accessibilité accrue.** (Max. 1 300 caractères, espaces compris)

Décrivez ces activités en les illustrant par des exemples de participation active et claire des personnes handicapées, de leurs organisations et des partenaires concernés. Dans la mesure du possible, incluez le point de vue de personnes handicapées sur l'accessibilité de la ville.

- b) Menez-vous des activités de sensibilisation ou d'information autour du thème de l'accessibilité ? Échangez-vous, partagez-vous expériences et bonnes pratiques avec d'autres villes au niveau local, régional, national et/ou européen ? Si c'est le cas, veuillez les décrire.** (Max. 1 300 caractères, espaces compris)

Veuillez fournir des exemples. Vous pouvez aussi mentionner votre appartenance à divers types d'organisations en lien avec l'accessibilité.

- c) Avez-vous intégré l'accessibilité dans d'autres initiatives entreprises par votre ville ? Si oui, vous pouvez mentionner les initiatives sur lesquelles votre ville a travaillé, même si elles ne concernaient pas directement les personnes handicapées, si elles ont nécessité des mesures pour améliorer l'accessibilité ou pour accroître la sensibilisation au handicap et à l'accessibilité. . (Max. 1 300 caractères, espaces compris)

Décrivez ces activités en les illustrant par des exemples et en détaillant les mesures liées à l'accessibilité.

G / POURQUOI VOTRE VILLE MÉRITE-T-ELLE LE PRIX ACCESS CITY AWARD 2026 ?

Présentez succinctement votre politique et vos actions générales en matière d'accessibilité. Veuillez expliquer pourquoi vos résultats et la politique de votre ville en matière d'accessibilité sont remarquables et pourquoi vous pensez que votre ville mérite le prix Access City Award 2026.

(Max. 1 300 caractères, espaces compris)

Veuillez indiquer de quoi votre ville est particulièrement fière. Vous pouvez préciser ce qui distingue votre politique d'accessibilité et quelles mesures méritent particulièrement d'être valorisées en tant qu'exemple pour les autres villes.

H / PARMI LES INITIATIVES QUE VOUS AVEZ PRISES POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ, LESQUELLES S'ATTACHENT À AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT

(Max. 2 000 caractères, espaces compris)

La crise du logement touche des millions de familles et de jeunes dans l'UE, en particulier les personnes handicapées. En effet, celles-ci sont plus exposées au risque de pauvreté que la population moyenne et sont en outre confrontées à un manque généralisé d'accessibilité des bâtiments. Dans ce contexte, le prix Access City Award est à la recherche de projets et d'initiatives exceptionnels qui illustrent de manière exemplaire le développement de logements accessibles, y compris de logements sociaux, tout en inscrivant l'accessibilité financière, la durabilité et la participation et la vision des communautés locales et des parties prenantes concernées au cœur du processus, y compris l'assistance technique d'experts en accessibilité et le contrôle des personnes handicapées.

Les exemples fournis peuvent concerner la transformation physique des lieux afin d'en améliorer l'accessibilité, les mesures d'aide au logement pour les personnes handicapées, telles que des financements pour rendre leur logement accessible (y compris écoénergétique), la mise à disposition de logements sociaux accessibles pour les personnes handicapées, la fourniture d'aides au logement pour les locataires et les (futurs) propriétaires, entre autres.

I / PARMI LES INITIATIVES QUE VOUS AVEZ PRISES POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ, QUELLE AUTRE MÉRITE UNE MENTION SPÉCIALE ? (FACULTATIF)

(Max. 2 000 caractères, espaces compris)

Il s'agit d'une question facultative. Le candidat n'est pas obligé d'y répondre si elle n'est pas pertinente.

Veuillez donner un ou plusieurs exemples concrets et des informations sur d'autres initiatives visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées sur lesquelles vous avez travaillé pouvant être retenues pour l'attribution d'une mention spéciale. Veuillez également décrire si et de quelle manière les communautés locales et les parties prenantes concernées ont été associées et ont participé au processus de conception et de mise en œuvre de ces initiatives.

N'incluez pas les initiatives qui améliorent l'accessibilité au logement déjà mentionnées dans la section ci-dessus.

J / COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DU CONCOURS ACCESS CITY AWARD 2026 ?

- E-mail du secrétariat de l'ACA
- Appel téléphonique du secrétariat de l'ACA
- Commission européenne (site Web, média, communiqué de presse, etc.)
- Autres institutions de l'UE (par exemple, le Comité des régions)
- Réseaux de villes de l'UE (par exemple, Eurocities, Polis, ENAT, CCRE, etc.)
- Représentations permanentes des États membres de l'UE auprès de l'UE/ bureaux de représentation des régions de l'UE
- Administration nationale/locale
- Précédentes villes lauréates de l'ACA
- Le Forum européen des personnes handicapées ou une autre organisation de personnes handicapées au niveau de l'UE
- Organisations nationales/locales de personnes handicapées
- Collègues
- Autre (veuillez préciser) (+ ENCADRÉ)

Merci de nous faire savoir comment vous avez eu connaissance du concours. Plusieurs réponses sont possibles pour les options présentées ci-dessus.

K / DOCUMENTS À L'APPUI

En plus des quatre documents obligatoires qui doivent être téléversés sur le portail :

1. Déclaration du maire
2. Déclaration sur l'honneur
3. Formulaire type « entité légale »
4. Formulaire de signalétique financier

vous êtes invité à téléverser, ou à fournir un lien vers, une présentation Power Point de 10 diapositives exposant et illustrant (par exemple, à l'aide d'images) les points forts de votre candidature.

Au total, vous pouvez téléverser jusqu'à cinq fichiers (ceux mentionnés ci-dessus). Les fichiers téléversés doivent répondre aux exigences suivantes :

- Les villes candidates sont encouragées à soumettre leurs documents en anglais, afin de faciliter l'évaluation et d'accélérer le processus d'évaluation. Les documents soumis dans l'une des langues officielles de l'UE seront toujours acceptés. Aucune autre langue ne sera acceptée.
- La taille maximale par fichier est de 10 Mo.
- Les formats de fichiers acceptés sont doc, docx, rtf, pps, ppsx, ppt, pptx, xls, xlsx, pdf, zip, gif, jpeg, jpg, png.
- Chaque document téléversé doit être nommé de façon appropriée. Le nom du fichier doit être en anglais et doit indiquer clairement ce que celui-ci représente ou contient.

Vous pouvez fournir de brèves informations complémentaires sur le contenu des documents à l'appui dans le champ du formulaire de candidature de cette section.

L / COORDONNÉES DE CONTACT ET LIENS

Veuillez renseigner ici toutes les coordonnées nécessaires de la personne responsable de cette candidature dans votre administration.

Veuillez également inclure des liens vers le site web de votre administration et, le cas échéant, vers des pages dédiées à l'accessibilité ou contenant des informations y afférentes.



